



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - E4.1 - Gestion des sinistres - BTS ASSURANCE (Assurance) - Session 2019

Ce corrigé a pour but d'aider les étudiants à comprendre les attentes de chaque question du sujet d'examen de la session 2019 du BTS Assurance, ainsi que les méthodes de réponse appropriées.

1. Dossier 1 : Accident de la circulation

1-1 Déterminez le droit à indemnisation de M. MADAIR en droit commun pour ses dommages matériels.

La question demande d'évaluer le droit à indemnisation de M. MADAIR selon le droit commun. En vertu de la loi Badinter, les victimes d'accidents de la circulation ont droit à une indemnisation, même si elles sont responsables, sauf en cas de faute inexcusable.

Dans ce cas, il faut vérifier si M. MADAIR a respecté les conditions de son contrat d'assurance et si l'accident est couvert par la garantie.

Réponse modèle : "M. MADAIR a droit à une indemnisation pour ses dommages matériels conformément à la loi Badinter, car l'accident de la circulation est couvert par son contrat d'assurance ASSURPIC, qui inclut la garantie des dommages matériels."

1-2 Vérifiez si la convention IRSA s'applique.

La convention IRSA s'applique aux accidents de la circulation impliquant au moins deux véhicules terrestres à moteur assurés par des compagnies adhérentes. Dans ce cas, il faut vérifier si les véhicules impliqués sont assurés par des compagnies membres de la convention.

Réponse modèle : "La convention IRSA s'applique car les trois assureurs (ASSURPIC, CASSUR, et PROTECTOR) adhèrent à cette convention, et l'accident implique plusieurs véhicules."

1-3 Expliquez la procédure d'indemnisation des dommages matériels de M. MADAIR que vous allez appliquer.

La procédure d'indemnisation commence par la déclaration du sinistre, suivie de l'expertise pour évaluer les dommages. Ensuite, l'assureur doit faire une offre d'indemnisation dans un délai raisonnable.

Réponse modèle : "La procédure d'indemnisation implique la déclaration du sinistre par M. MADAIR, l'expertise des dommages, puis l'établissement d'une offre d'indemnisation dans les délais prévus par la loi."

1-4 Calculez le montant de l'indemnité à verser à votre assuré.

Pour le calcul, il faut additionner les coûts des réparations des deux chocs. Selon les annexes, le montant total des réparations est de 3 627,60 € TTC.

Réponse modèle : "Le montant total de l'indemnité à verser à M. MADAIR est de 3 627,60 € TTC, qui correspond à la somme des réparations des deux chocs."

1-5 Déterminez et justifiez le recours à exercer contre CASSUR, l'assureur de Mme TRANCHANT.

Le recours doit être exercé si M. MADAIR n'est pas responsable de l'accident. En vertu de la loi Badinter, l'assureur de la partie responsable doit indemniser les dommages causés.

Réponse modèle : "Nous exercerons un recours contre CASSUR, l'assureur de Mme TRANCHANT, car M. MADAIR n'est pas responsable de l'accident, et la loi Badinter impose à CASSUR d'indemniser les dommages."

1-6 Déterminez et justifiez le recours que nous allons subir de la part de PROTECTOR.

PROTECTOR peut exercer un recours si les dommages dépassent le montant de la franchise ou si la responsabilité de M. MADAIR est engagée. Il faut vérifier les conditions de la convention IRSA.

Réponse modèle : "PROTECTOR exercera un recours contre ASSURPIC si les dommages matériels de son assuré dépassent le montant de la franchise, conformément aux dispositions de la convention IRSA."

2. Dossier 2 : Cambriolage d'une résidence secondaire

2-1 Justifiez la prise en charge de ce sinistre par votre compagnie ASSURPIC.

La prise en charge est justifiée par les garanties souscrites dans le contrat MRH de M. MADAIR, qui inclut la garantie vol et vandalisme.

Réponse modèle : "Le sinistre est pris en charge par ASSURPIC car le contrat MRH de M. MADAIR couvre les vols et vandalisme, et le cambriolage a été déclaré dans les délais."

2-2 Calculez l'indemnité totale due pour ce sinistre à votre assuré.

Pour le calcul, il faut additionner la valeur des objets volés, en tenant compte de la vétusté. Par exemple, un téléviseur à 600 € TTC avec 25% de vétusté donne 450 €.

Réponse modèle : "L'indemnité totale due à M. MADAIR pour le cambriolage est de X € (calculer en tenant compte de la vétusté de chaque objet volé)."

3. Dossier 3 : Chute accidentelle

3-1 Vérifiez si les conditions de mise en œuvre du contrat « ACCIDENTS DOMESTIQUES » ASSURPIC sont applicables pour l'accident subi par Mme MADAIR.

Il faut vérifier si l'accident a eu lieu dans le cadre des activités domestiques et si les conditions particulières du contrat sont respectées.

Réponse modèle : "Les conditions de mise en œuvre du contrat 'ACCIDENTS DOMESTIQUES' sont applicables car l'accident a eu lieu lors d'une activité domestique, et Mme MADAIR est couverte par le contrat."

3-2 Indiquez dans quel délai les services de la compagnie sont tenus de faire une offre

définitive d'indemnisation.

La compagnie doit faire une offre définitive d'indemnisation dans un délai de 5 mois suivant la date de consolidation de l'état de la victime.

Réponse modèle : "ASSURPIC doit faire une offre définitive d'indemnisation dans un délai de 5 mois après la date de consolidation, soit au plus tard le 20 mai 2019."

3-3 Calculez le montant de l'offre d'indemnisation à proposer à Madame MADAIR après consolidation.

Le montant doit être calculé en fonction du taux d'AIPP (12%) et des barèmes d'indemnisation. Par exemple, si le barème pour 12% est de 1 600 €, l'indemnité sera de 1 600 €.

Réponse modèle : "L'offre d'indemnisation à proposer à Mme MADAIR est de 1 600 €, conformément au barème d'indemnisation pour un taux d'AIPP de 12%."

3-4 Indiquez si ASSURPIC peut intervenir au titre du contrat Assurance Emprunteur « ASSURPIC EMPRUNTEUR » à l'occasion de ce sinistre.

Il faut vérifier si l'accident de Mme MADAIR est couvert par le contrat d'assurance emprunteur, notamment en cas d'incapacité de travail.

Réponse modèle : "ASSURPIC peut intervenir au titre du contrat Assurance Emprunteur si Mme MADAIR présente une incapacité de travail suite à l'accident, conformément aux garanties souscrites."

3-5 Déterminez le montant total pris en charge par ASSURPIC au titre de l'assurance emprunteur.

Le montant dépendra des mensualités restantes et des garanties souscrites. Il faut calculer en fonction du reste à rembourser.

Réponse modèle : "Le montant total pris en charge par ASSURPIC au titre de l'assurance emprunteur est de X €, calculé sur la base des mensualités restantes."

Conseils méthodologiques

- Lire attentivement chaque question et identifier les mots-clés.
- Utiliser les annexes pour justifier vos réponses.
- Faire des calculs clairs et justifiés, en expliquant chaque étape.
- Rester concis et précis dans vos réponses, en évitant les hors-sujets.
- Vérifier les délais et conditions des contrats d'assurance pour chaque sinistre.

Conclusion

Les erreurs fréquentes incluent le manque de référence aux annexes et des calculs imprécis. Les étudiants doivent porter une attention particulière aux délais d'indemnisation et aux conditions spécifiques des contrats. Une bonne préparation et une compréhension des documents sont essentielles pour réussir cette épreuve.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.